

Procès Verbal de l'Assemblée des Délégués Extraordinaire de la FSTB

Lieu et date : Salle du Conseil Communal de la Ferme du Manoir, Nyon, le 16 avril 2011 à 17h00

- L'Assemblée des Délégués (AD) Extraordinaire débute à 17h. Nathanaël salue l'assemblée et demande à tout le monde de se présenter. Il remercie le TBC Nyon de nous avoir permis d'obtenir la salle.

1. Appel

- Les parties soulignées indiquent le nom utilisé pour représenter le club ou la personne dans ce PV.
- **Présents**
 - Nathanaël Khodl, Président FSTB
 - David Sandoz, Vice-président FSTB
 - Membres du Comité FSTB (Thibaut Collioud, Alain Vorpe et Florian Welti)
 - TBC Chavannes (Nicole Guanziroli)
 - TBC Nyon (Leigh Merchant)
 - TBC Fribourg (Daniel Hofstetter et Sébastien Gumy)
 - TBC Uni-Neuchâtel (Christel Aebischer et Jérôme Leclère)
 - TBC Morges (Marc Genton)
 - TBC Lausanne (Mélanie Schmocker et Romain Schmocker)
 - TBC La Chaux-de-Fonds (Fanny Bétrix et Jérôme Buri)
 - TBC Val-de-Ruz (Alain Collioud)
- **Excusés**
 - TBC Sion, TBC Echallens et environs, TchoukballA.D.E, TBC Chambésy, TBC Carouge, TBC Plaine de l'Orbe, TBC Vallorbe
 - M. Michel Favre (président d'Honneur)
 - Mme. Marguerite Madliger (membre d'Honneur)
- **Sans nouvelles**

- TBC Genève, TBC Lancy, TBC Neuchâtel, TBC Vernier, TBC Meyrin, TBC Les Ponts-de-Martel
- M. Hermann Buri (membre d'Honneur)

2. Nomination d'un scrutateur

1. Leigh Merchant de Nyon se propose comme scrutateur.
2. Le nombre total de voix s'élève à 16.
3. Val-de-Ruz demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour discuter des comptes. David précise qu'il n'y a jamais eu de points pour discuter des comptes car cela se fait de toute façon dans le point approbation des comptes. Val-de-Ruz aurait toutefois aimé en discuter avant le rapport des vérificateurs des comptes afin de ne pas être influencé. Cependant, l'ajout d'un point à l'ordre du jour doit être, selon les statuts, communiqué 30 jours à l'avance. Toutefois, c'est un point qui est lié à l'ordre du jour présenté, qui lui a été envoyé 3 semaines à l'avance, aussi selon les statuts. L'ajout d'un point «Discussion des comptes 2009 – 2010» est donc voté par l'assemblée.
4. Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 5 | Le point est donc ajouté à l'ordre du jour.

3. Discussion des comptes 2009 – 2010

1. Alain explique que les compte ont tardé à être présentés car il nous a fallu beaucoup de temps pour obtenir toutes les pièces comptables de la part de l'ancienne responsable des comptes. Il nous manque toutefois encore pas mal de documents qu'on a pas pu obtenir. Nous déplorons l'absence des responsables des finances de la période concernée.
2. Val-de-Ruz demande pourquoi l'entrée dans les produits pour le sponsoring est négatif. David, qui s'était posé la même question et a demandé à la fiduciaire lit la réponse que cette dernière lui a envoyé :
« En fait nous avons prévu d'encaisser 2000+5000 lors de la saison 2008-2009. Anais n'ayant pas fait le nécessaire, nous ne les avons pas encaissé. Ensuite en 2009-2010 nous n'avons pas encaissé non plus ce montant, mais en plus, nous avons du passer l'écriture corrective de 2008-2009. Ce qui fait un produit négatif ! C'est principalement ce qui explique la perte de l'exercice 2009-2010 ». Cette réponse parle des 2000 CHF de soutien J+S et des 5000 CHF de sponsoring.
3. Val-de-Ruz demande alors pourquoi nous n'avons pas touché l'argent du soutien J+S. Alain explique qu'il s'agit sûrement d'un oubli de l'ancien responsable des finances et que Florian, responsable J+S, est sur le coup pour savoir comment les obtenir à nouveau. On fera alors une demande rétroactive pour les montants qui ne nous ont pas été versés les deux années précédentes.
4. Les clubs demandent aussi à ce qu'à l'avenir, les comptes soient accompagnés d'un document explicatif afin d'éviter de nombreuses questions lors de l'assemblée.
5. Nyon tient à remercier le comité pour l'immense travail effectué pour la FSTB.

6. Val-de-Ruz demande à savoir où en sont les comptes en ce qui concerne les World Games 2009 à Taiwan. Alain explique que nous avons encaissés plus d'argent que prévu, suite à quoi nous avons laissé un délai aux participants pour faire une demande de remboursement. Les joueurs n'ayant pas fait la demande dans les délais ne sont pas remboursés et cet argent ira au profit des comptes des sélections nationales. Val-de-Ruz pense qu'il n'est pas normal que la FSTB soit bénéficiaire sur de tels événements. Alain répond que ce n'est pas vraiment du bénéfice vu que c'est de l'argent non réclamé et qui est injecté dans les sélections pour par exemple l'achat de matériel ou la location des salles
7. Val-de-Ruz demande que pour chaque événement, les comptes soient traités de manière externe et qu'ils soient présentés d'un bloc, même s'ils se prolongent sur plusieurs années.
8. Val-de-Ruz demande pourquoi nous avons fait un bénéfice sur Rimini. Alain explique que l'ancienne responsable des finances n'a pas payé toutes les factures dans les délais suite à quoi nous les avons payées sur la saison suivante.
9. Val-de-Ruz demande pourquoi il y a 6000 CHF dans les produits de la Coupe Suisse et rien pour le championnat. Alain dit que ça a dû être mis sous la même rubrique.
10. Lausanne demande pourquoi il y a eu une telle facturation sur l'EWC. Alain répond qu'il s'agit en fait d'une faute de frappe de la fiduciaire que c'est ETC pour European Tchoukball Championship.
11. Val-de-Ruz demande pourquoi le cours d'arbitre est au bénéfice de la FSTB, ce qui n'est pas normal. Alain explique que Tchoukball Promotion nous a livré très en retard les nouveaux polos d'arbitres et que la facture sera présente dans les comptes de la saison suivante ce qui ramènera l'équilibre.
12. Morges soulève alors le fait qu'il y a pas mal de factures qui vont apparaître en 2010 - 2011 pour quelque chose qui s'est passé en 2009 - 2010 et que les comptes ne seront donc à nouveau pas très bon. Alain confirme que ce sera en effet le cas.
13. Lausanne demande à ce qu'à l'avenir, on clarifie sur quelle saison correspond quelle facture vu que ça s'entremêle souvent.
14. Val-de-Ruz demande pourquoi il y a à nouveau une entrée négative, mais cette fois dans les charges et ce pour les comptes des World Games 2009 à Taiwan. David répond alors que la fiduciaire lui a aussi expliqué ce point dans le même e-mail que précédemment :
« Pour Taiwan c'est un peu près la même chose, il s'agit normalement d'un compte de produit, mais les corrections de l'ancien exercice donne des montant négatifs. C'est en fait une annulation d'un produit constaté l'année précédente. »
15. Nyon demande pourquoi les frais du tchouk^{UP} sont si élevés. et qu'ils sont budgétés à quasi moitié la saison suivante. Alain explique que ce montant est dû à des factures en retard qui ont été payées dans l'exercice financier qui nous concerne (5 numéros pour cette période alors qu'il n'y aura que trois numéros prévus pour 2010 – 2011).

16. Nyon demande si c'est possible de réduire l'envoi de tchouk^{up} dans une même famille car certaines reçoivent le magazine à 4-5 exemplaires. David explique que les clubs ont la possibilité, dans la feuille de cotisations officielle, d'indiquer à quels membres envoyer le tchouk^{up} ou pas.
17. Val-de-Ruz demande comment on pourrait inciter les clubs à payer leurs cotisation dans les temps. Alain dit que l'on n'a pas beaucoup de moyens de pression. Val-de-Ruz propose qu'on refuse les inscriptions au championnat à ce clubs. Alain dit que ce n'est pas forcément lié, mais ça peut être décidé lors d'une AD ordinaire.
18. Morges demande si les gros débiteurs indiqués vont un jour revenir à la FSTB. Alain répond que ce sont de vieux débiteurs et qu'on a pas beaucoup de chance de revoir l'argent. Morges se demande alors si on a discuté de l'aspect juridique pour faire payer les débiteurs. Lausanne demande quels sont les moyens de pression et propose de passer par les clubs car cela pourrait être une source de pression supplémentaire sur les débiteurs. Lausanne ajoute aussi qu'il serait bien de fixer un délai pour ces débiteurs et qu'une fois passé, on passe en perte et profit. Morges ajoute que le délai de paiement d'une facture au niveau légal est de 5 ans. Alain précise qu'un tel délai sera a voter en AD ordinaire.
19. Morges remarque aussi que nous avons beaucoup de créanciers et donc qu'on devra encore « trainer les casseroles pendant plusieurs années ». Alain explique qu'il s'agit principalement d'un gros créancier à savoir une précédente caissière qui a avancé 25'000 CHF de sa poche lorsqu'elle était en fonction. Morges fait alors remarquer que l'objet de cette dette ne figure pas dans les comptes, nous n'avons pas à les rembourser. Alain explique qu'il y figurent brièvement. Alain explique également que les « situations peu claires » ne datent pas de ces dernières années, mais depuis la création de la FSTB et ce n'est que récemment que nous avons arrêté d'accepter que les membres du comité mettent de leur poche pour faire tourner la FSTB. Il ajoute qu'avec toutes nos dettes, si nous les remboursons en une seule fois nous n'aurions plus que 4'000.00 CHF pour faire tourner la Fédération ce qui serait extrêmement difficile. Morges pense alors qu'il faudrait faire passer les créanciers et les débiteurs sans pièces justificatives en pertes et profits.
20. Alain ajoute que les clubs sont les responsables de la Fédération et qu'ils doivent aussi garder un regard sur ces comptes via les vérificateurs et que cela n'a pas été assez bien fait précédemment. Val-de-Ruz demande alors s'il ne serait pas préférable d'avoir une commission financière, composée de quelques membres de clubs, afin d'améliorer la situation et la clarté des comptes car ça fait un moment que cette histoire de comptes traîne et il faut faire quelque chose pour que ça change. Cela faciliterait aussi le recouvrement de l'argent des débiteur car en tant que membre des clubs ils sont plus proche des personnes. Alain explique que nous avons depuis l'année passée fait appel à une fiduciaire pour améliorer la situation et que ça pourrait éventuellement être une étape future. Il y a aussi eu une évolution, au début on tournait avec un budget de 15'000 - 20'000.- et maintenant c'est beaucoup plus, mais la structure autour pour gérer ces plus grosses sommes n'a pas vraiment évolué. Il précise aussi qu'au début de la Fédération et jusqu'à il y a pas si longtemps, ça se faisait beaucoup sur la confiance et par oral. Il ajoute encore que le niveau de compétence de cette commission ne

serait peut-être pas adéquate et que ça ne serait qu'un leurre aux yeux des clubs.

21. Morges demande qu'est-ce qu'il en est des gens qui nous ont mis dans cette situation. Alain répond que pour ce qui est de l'ancienne présidente, on a eu absolument aucun contact même malgré le fait qu'on lui ait envoyé plein de mails, courriers, téléphones. On a dû aller jusqu'au recommandé en lui expliquant qu'elle serait responsable si les comptes n'étaient pas acceptés afin d'avoir en retour les pièces comptables dont elle était en possession. La Chaux-de-Fonds demande si les statuts prévoient un moyen de parer à la «disparition» d'un membre du comité. Morges remarque que très peu d'associations sont dotées de statuts comprenant ce cas de figure. Alain confirme qu'il n'y a rien dans les statuts de la FSTB à ce propos. La Chaux-de-Fonds propose donc d'ajouter ça aux statuts. Alain rappelle que nous avons un nombre minimum de personnes au comité et que si nous tombons en dessous, nous sommes obligés de convoquer une AD extraordinaire pour remédier à la situation. Il ajoute que s'il y a un problème, c'est aussi de la responsabilité des clubs. Mais les clubs font la remarque qu'il faudrait aussi que le comité les informe mieux.
22. Fribourg attend de la part du comité une prise de position claire sur ce qui s'est passé et une proposition de programme d'assainissement des comptes.

4. Rapport des vérificateurs de comptes

1. Daniel Hofstetter de Fribourg représente les deux vérificateurs des comptes qui n'ont pas pu venir à l'Assemblée. Il lit donc le rapport à leur place.

« Chères Tchoukeurs, chers Tchoukeuses,

La vérification des comptes de la FSTB pour l'exercice du 01.05.2009 au 30.04.2010 a été effectuée le 28.03.2011 par Jan Wittekind (Carouge) et Alexandre Peiry (Fribourg), avec le soutien d'Arnaud Missimi (Fiduciaire Fiducia Partner Sàrl mandatée par la FSTB) et d'Alain Vorpe (Responsable Finances FSTB – en charge à partir du 01.05.2010).

Cette vérification comptable 2009-2010 s'est déroulée sans la présence du Responsable Finances ni de la Présidente en charge pour ladite période. Ces deux personnes ayant quitté leur mandat en cours de période, un long et laborieux travail de reconstitution a été effectué par Alain Vorpe (nouveau Responsable Finance FSTB), Mr Missimi (Fiduciaire Fiducia) et d'anciens membres de la FSTB. Les vérificateurs tiennent à remercier ces personnes pour leur engagement.

Le solde des comptes CCP et UBS correspondent aux écritures comptables. Une liste de matériel correspondant aux stocks sélections, FSTB et informatiques nous a été fournie – selon la remarque des vérificateurs de la période comptable précédente. Toutefois, trois factures (Frs 235.00, Frs 44.00, Frs 49.00) n'ont pas de pièces justificatives correspondantes. Il n'est donc à ce jour pas possible de savoir ce qui a été payé à l'aide ces montants.

La période comptable se solde par une perte de Frs 13'148.21. Ceci se justifie par le fait qu'un montant de Frs 7000. – de sponsoring (J+S & CSR) n'a pas

été encaissé alors que ce dernier a été mis au budget et dépensé.

La tenue des comptes est jugée correcte et correspond à la réalité. En conséquence, les vérificateurs proposent à l'assemblée des délégués d'accepter les comptes tels que présentés. »

2. Val-de-Ruz fait la remarque que la phrase concernant les 7000 CHF (Voir le point 3.2) n'est pas correcte car elle ne correspond pas aux explications de la fiduciaire. Morges pense que la phrase est quand même juste. S'en suit un débat pour savoir si la phrase est correcte ou non. La Chaux-de-Fonds en déduit qu'il serait bien à l'avenir d'indiquer quand les comptes comportent des corrections de ce type afin que cela soit plus clair.

5. Approbation des comptes 2009 – 2010

1. Pour : 10 | Contre : 2 | Abstention : 4 | Le comptes sont donc acceptés.

6. Décharge du comité 2009 – 2010

1. Morges n'est pas pour donner décharge en vue des personnes concernées et qui ne sont pas présentes. Chaux-de-Fonds ajoute que si on trouve un moyen de se retourner contre ces personnes, il serait bien de ne pas les décharger. Alain précise que si on les décharge c'est sur ce qui écrit et pas sur les actions qu'auraient effectuées ces personnes. Morges n'est pas d'accord et confirme que si on les décharge, juridiquement on ne pourra plus les poursuivre. Chaux-de-Fonds donne l'exemple de J+S où si on demande nos 2000.- de soutien et que J+S nous dise que cela a été payé (sur le compte d'une des personnes qu'on décharge maintenant et qui n'est pas présente), on ne pourrait plus faire grand chose.
2. Uni-Neuch se demande ce qu'il se passerait si on ne décharge pas le comité. Morges dit que ce sera reporté à l'ordre du jour de l'AD suivante. Nyon se demande s'il y a un délai pour décharger ce comité. Morges répond qu'il ne sait pas. Alain pense que c'est peut-être 15 ans, mais on espère que ça ne durera pas si longtemps !
3. Pour : 0 | Contre : 14 | Abstention : 2 | Le comité 2009 – 2010 n'est donc pas déchargé.

7. Présentation du budget 2010 – 2011

1. Uni-Neuchâtel demande si le budget correspond aux dépenses effectives vu que le budget est présenté quasi en fin d'exercice. Alain explique qu'en partie oui. Nous avons estimé qu'il ne fallait pas stopper toutes activités durant cette période.
2. Fribourg demande pourquoi nous n'avons pas de budget à plus ou moins 0. Alain explique qu'il valait mieux être correct car l'argent était déjà en partie dépensée et nous ne pouvions pas raboter la fin de la saison 2010-2011.
3. Val-de-Ruz demande si on a eu de l'argent du sponsoring cette année. Thibaut explique que pour cette année il a repris contact avec CSR Business et on ne les aura pas cette saison mais la saison d'après.
4. Morges demande pourquoi il y a un montant budgeté sous sponsoring alors que nous sommes sûr de ne pas le recevoir durant cet exercice.

Alain reconnaît que lors de l'élaboration du budget, la situation n'était pas encore clairement définie. Il propose d'enlever ce montant du budget.

5. Morges se demande pourquoi le montant de 5000.- pour le remboursement de la créance n'apparaît pas au budget. Alain répond que selon lui les remboursements de créances ne doivent pas apparaître dans le budget car au niveau du bilan le résultat est neutre tout en étant conscient que cela représente une charge à budgéter supplémentaire. Morges souhaite que ce montant apparaisse au budget. Une discussion s'engage au cours de laquelle Lausanne précise qu'ils devraient être stipulés «en plus et en moins» pour qu'ils apparaissent dans le budget, même si le total est nul. Alain propose que l'on ajoute simplement aux charges les versements aux créanciers. La Chaux-de-Fonds précise que planifié ou non, le résultat sera le même car si on enlève une somme aux comptes pour réduire une dette revient au même que ne pas le faire au final. On s'appauvrit au moment où on reçoit la facture et non au moment où on la paie. Morges dit qu'on parle du budget et non pas des comptes. C'est pour ça qu'on doit montrer ces entrées et sorties. La Chaux-de-Fonds répond qu'il est faux de présenter un budget uniquement comme charge. C'est de l'argent qu'on a, mais qui ne nous appartient pas. Morges précise qu'il ne faut pas confondre nos actifs et nos passifs. Même si concrètement ça ne change rien, dans les comptes c'est différent. Lausanne propose qu'on demande à la fiduciaire comment il faut faire le budget correctement.
6. Val-de-Ruz demande pourquoi pour Rimini il y a environ 1600 CHF de produit et 6100 CHF de charges. Morges pense qu'il doit s'agir de reliquat de l'année précédente. Alain confirme que en effet, c'est parce que ça ne s'est pas retrouvé dans le même exercice financier. Lausanne demande que l'on aille voir les comptes 2008 – 2009 pour voir si il y a bien l'effet inverse qui compenserait donc cette perte. Val-de-Ruz redit que c'est difficile à voir car le budget ne donne pas une bonne vision.
7. Lausanne dit que eux ils ont 14 comptes différents ce qui rend la chose bien plus lisible et qu'il serait donc bien de donner plus de détails en regroupant plus les différents points par catégories et sous-budgets. Morges dit que si on travaille avec la fiduciaire, elle devrait pouvoir nous donner un budget type à appliquer.
8. Lausanne demande pourquoi est-ce que pour le championnat il y a 5300 CHF produits et 2500 CHF de charges. Val-de-Ruz pense qu'il s'agit d'arriérés ce qui est en effet le cas. Val-de-Ruz demande alors si le championnat tourne au niveau financier. Nathanaël précise qu'il faudrait voir pour réguler un peu car certains arbitres n'ont pas donné leur CCP pour être remboursé concernant les arbitrages effectués. Val-de-Ruz pense qu'il faudrait envoyer une lettre aux arbitres pour qu'on leur paie leur arbitrage (et non pas un e-mail) et que sans réponse après un certain délai ça voudrait dire qu'ils font un don à la FSTB.

8. Approbation du budget 2010 – 2011

1. Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 4 | Le budget 2010 – 2011 est donc accepté.
- Nathanaël rappelle la date de la Conférence des Présidents qui aura lieu le 15 mai 2011 à 19h, après le tournoi de Nyon dans la salle 1 de la Ferme du Manoir de Nyon.

Il précise que l'on va discuter de la préparation de l'AD ordinaire ainsi que de la relève. Il demande si les clubs auraient des propositions de discussions. Ils pourront toujours faire des propositions par e-mail si rien ne leur vient à l'esprit maintenant.

1. Morges aimerait qu'on discute de la visibilité du tchoukball car on est pas assez visible comparé à d'autres sports. Thibaut répond qu'il a réfléchi à la question et qu'il est en train de préparer un projet à ce niveau là.
 2. Nyon propose que l'on parle du fair-play et de l'image qu'on peut en tirer.
 3. Nyon propose de plus qu'il serait bien de discuter de la structure de la FSTB afin d'avoir une base saine au niveau de l'organisation de la Fédération.
- Nathanaël rappelle aussi la date de l'AD ordinaire qui a été annoncé cette semaine par e-mail. Elle aura lieu le 18 juin 2011 à 17h à la salle du Conseil Communal de la Ferme du Manoir de Nyon.
 - Val-de-Ruz propose de faire un Doodle pour redéfinir la date de la Conférence des Présidents vu que le dimanche à l'air de poser problème à pas mal de clubs.
 - Nathanaël remercie les clubs d'être venu et d'avoir participer à l'assemblée. Il clôt la séance.

Fin de l'assemblée à 19h08

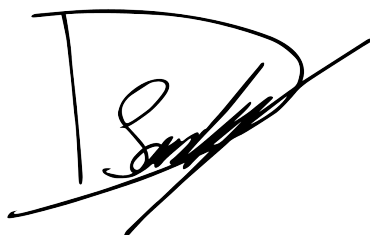
Président de la
Fédération Suisse de Tchoukball



Nathanaël Khodl

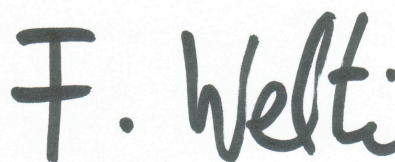
Les auteurs du Procès Verbal :

Vice-président de la
Fédération Suisse de Tchoukball



David Sandoz

Membre du comité de la
Fédération Suisse de Tchoukball



Florian Welti